

renseignement sur la place de la victime dans la procédure?

Par **laure2264**, le **21/02/2010** à **19:36**

Bonjour,

Je ne sais pas trop si je poste au bon endroit (désolée!)

je suis en dernière année de psycho et j'effectue un mémoire sur le vécu et ressenti des victimes qui voient leur affaire classée sans suite..je recherche partout des infos sur l'évolution de la place de la victime dans la procédure pénale belge et ne trouve pas grand chose (beaucoup de choses sur le droit français, mais belge..)

J'ai vu que la Loi franchimont révolutionnait (dans les textes du moins), la prise en considération de la victime dans la procédure judiciaire en l'impliquant plus dans les différentes étapes (déclaration de personne lésée), mais cette loi a été votée en 1998, et je ne trouve rien d'autres..il n'y a pas eu d'évolution avant, les instances belges ont commencé à prendre en compte les victimes seulement en 1998??

Si quelqu'un a des infos,je suis preneuse, je vous remercie d'avance de votre aide.

Par **akhela**, le **22/02/2010** à **13:45**

recontacte moi en MP pour le droit belge, j'essaierai de répondre quand je serais chez moi. A toutes fins utiles, 1998 c'est tôt comme date pour des lois débiles sur les victimes.

sinon tu peux aller poser la question sur le forum du BE droit ULB (à ne pas confondre avec celui du Cercle Droit vachement moins sérieux)